

SOLIDARITE INTERNATIONALE**Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge et au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes du typhon aux Philippines****EXPOSE DES MOTIFS**

Un puissant typhon a touché les Philippines le vendredi 8 novembre 2013. Les premières informations indiquent que la population a été durement touchée. Des milliers de personnes ont perdu la vie.

Dans ce pays, frappé depuis de nombreuses années par des catastrophes naturelles auxquelles se sont ajoutés le poids des crises économiques mondiales, la population déjà très fragilisée a besoin de l'aide internationale.

Devant l'ampleur des dégâts matériels et humains, la communauté internationale accompagnée de millions de citoyens, se mobilise pour venir en aide aux sinistrés.

La France a débloqué une première aide d'urgence destinée aux populations.

Dans notre ville, un grand nombre d'Ivryen(ne)s se mobilisent pour venir en aide aux populations durement touchées.

Des associations tentent par tous les moyens d'acheminer l'aide aux victimes. Parmi elles, la Croix Rouge et le Secours Populaire Français travaillent avec leurs bénévoles à récolter des fonds qui permettront de venir en aide aux populations sinistrées. Elles sont en liaison avec des associations philippines qui œuvrent sur place.

Face à cette crise humanitaire, notre responsabilité est de contribuer à cette mobilisation en participant à l'aide matérielle mise en œuvre.

C'est pourquoi, je vous demande votre accord sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € au profit de la Croix rouge et de 2 000 € au profit du Secours populaire français pour l'aide aux victimes.

Les dépenses en résultant sont prévues au Budget Primitif.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge et au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes du typhon aux Philippines

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

considérant que, suite au typhon qui a touché les Philippines, plusieurs milliers de personnes sont mortes, et que plusieurs centaines de milliers de personnes sont aujourd'hui confrontées à une véritable crise humanitaire,

considérant que, devant l'ampleur de cette crise humanitaire, la communauté internationale se mobilise pour venir en aide aux populations civiles sinistrées,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours populaire français et de 2 000 € au profit de la Croix Rouge pour l'aide aux victimes du typhon aux Philippines.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 25 NOVEMBRE 2013
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 25 NOVEMBRE 2013
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22 NOVEMBRE 2013